

**COLLECTIF** pour faire  
de la Santé Mentale et des Troubles Psychiques  
la GRANDE CAUSE NATIONALE 2014



**L**a Santé mentale et les Troubles psychiques constituent un enjeu majeur de société et de santé publique.

En France, les pathologies relevant de la psychiatrie se situent au 3<sup>ème</sup> rang des maladies les plus fréquentes.

Principales causes d'invalidité et d'arrêt maladie en France, elles altèrent les aptitudes sociales, économiques, relationnelles de la personne souffrant de troubles psychiques.

Elles ont donc un impact direct sur la vie du malade (souffrance, stigmatisation, dé-socialisation, perte d'emploi, précarisation...) mais également sur les proches (détresse, incompréhension, isolement, besoin de soutien, ...).

Leurs retentissements sur la société sont d'une telle envergure que l'ONU a reconnu la Santé mentale comme une priorité internationale. En juin 2011, le Conseil de l'Union Européenne a invité les états membres « à considérer la santé mentale et le bien-être comme une priorité sanitaire ».

En France, elle est portée au niveau national par le « Plan Psychiatrie et Santé Mentale 2012-2015 ».

Persuadés de l'urgence à révéler au plus grand nombre ce problème majeur de société et de santé publique, ce qu'il implique, ce qu'il revêt de réalités d'isolement, d'exclusion, de chômage, d'errance et de charge pour tous, malades, familles, et société ;

Persuadés que toute personne souffrant d'un trouble psychique doit être respectée, que la défense de ses intérêts passe par une large information du public sur son vécu, son ressenti, ses besoins spécifiques ;

Persuadés enfin que cette information aura pour impact un meilleur accueil de sa souffrance, de ses troubles et donc une meilleure prise en compte de son humanité ; nous demandons à Monsieur le Premier Ministre de bien vouloir considérer **LA SANTÉ MENTALE ET LES TROUBLES PSYCHIQUES comme la GRANDE CAUSE NATIONALE en 2014.**

Le label « **Grande Cause Nationale** », en reconnaissant la Santé mentale et les Troubles psychiques comme une priorité pour les Français, permettra de :

- Mobiliser tous les acteurs de la société (les personnes vivant avec la maladie, leur entourage, les professionnels (médical, social, médico-social), les élus, les associations...).
- Informer la population sur la condition des personnes touchées par la maladie.
- Changer les regards sur les troubles psychiques et leur connotation négative.
- Sensibiliser aux ressources financières nécessaires pour combler le retard au niveau de leur prise en charge, de la prévention et du repérage précoce des maladies psychiques, notamment les facteurs bio-socio-psychologiques à prendre en compte, de la recherche fondamentale ou recherche-action, etc.

Cette reconnaissance de la **Santé mentale et particulièrement, des Troubles psychiques**, comme Grande Cause Nationale répond non seulement à des objectifs de promotion et de sensibilisation, mais aussi à une demande d'information réelle de la société.

Deux tiers des Français s'estiment insuffisamment informés sur la santé mentale et les troubles psychiques.

Enfin, compte tenu de l'augmentation de la prévalence des troubles psychiques, **il est urgent et indispensable d'élever cette problématique au niveau de « Grande Cause Nationale ».**

En effet, une personne sur quatre selon l'OMS, sera touchée par une maladie psychique au moins une fois dans sa vie.

Or, les maladies psychiques qui couvrent le spectre de pathologies aux symptomatologies très diverses, peuvent devenir si invalidantes qu'elles peuvent être source de handicap.

La loi du 11 février 2005 a reconnu la distinction entre le Handicap psychique, conséquence d'une maladie psychique et le Handicap mental, conséquence d'une altération des capacités intellectuelles.

A cette fin, le Collectif rassemblant les personnes touchées par des troubles psychiques, leurs proches et différents acteurs spécialisés, se mobilise autour des trois objectifs suivants :

### **Santé mentale et Troubles psychiques**

- Fédérer les acteurs concernés par la santé mentale et la psychiatrie avec une mobilisation conjointe des secteurs de la santé, du social, et du médico-social, du logement, de l'emploi, de l'enseignement, de la justice ainsi que les organisations de la société civile, les personnes touchées par les maladies psychiques et leurs proches.

- Mieux faire connaître les différents troubles de santé mentale et leurs terminologies parce que la prise en compte des maladies psychiques est un élément de soin.
- Changer les regards sur les troubles psychiques et leur dénomination négative.
- Démontrer qu'il est possible d'améliorer significativement le parcours de vie des malades en proposant à la population de mieux les intégrer dans la société.
- Sensibiliser la population sur le rôle essentiel de la prévention précoce (parentalité et périnatalité).

### **Maladies psychiques sévères**

- Eclairer sur la condition des personnes touchées par les maladies psychiques, ou en souffrance psychique.
- Faire savoir que l'on peut traiter les maladies psychiques et que les personnes peuvent se rétablir.
- Alerter sur la nécessité d'accompagner les personnes touchées par la maladie pour les aider à sortir de leur isolement.

### **Handicap psychique**

- Démontrer qu'il est possible de compenser le Handicap psychique et de vivre en société.
- Valoriser les nombreux talents et capacités des personnes en situation de Handicap psychique.

**Nous invitons les personnes concernées par ces pathologies, leurs familles, les professionnels sociaux, médico-sociaux et de la santé, les élus et membres de la société civile, à nous rejoindre dans cet important projet et dans cette mobilisation.**

Parce que la santé mentale est un besoin et un droit pour tous, au même titre que la santé physique,

Parce que c'est une question de santé publique et qu'il est essentiel de reconnaître toute l'humanité des personnes en souffrance psychique, nous souhaitons ardemment que vous souteniez cette grande cause.

**Le Collectif pour la Santé Mentale et les Troubles Psychiques  
Grande Cause nationale 2014**

30 novembre 2012